

Lorsque le ministère de la Culture et les associations ont édicté à la fin avril 2020 leurs premières recommandations de mise en quarantaine pour les documents, les résultats de deux études, publiées en février et en mars 2020, étaient à disposition pour estimer la durée de vie du virus SARS-CoV-2 sur différents supports, l'une publiée dans le *New England Journal of Medicine* et l'autre par le *Journal of Hospital Infection*. Ces données faisaient apparaître des durées de vie du virus sur les surfaces très variables, oscillant de quelques heures à quelques jours selon la nature des matériaux, la charge virale présente sur les surfaces et les conditions thermo-hygrométriques.

Cette relative incertitude des données scientifiques, la très large circulation des documents prêtés à domicile par les bibliothèques municipales, comme le caractère intergénérationnel de leur public, ont conduit à privilégier une approche prudente, tant pour la sécurité des usagers et que des personnels, à un moment où l'évolution du virus en mai-juin 2020 demeurait impossible à anticiper. Les préconisations ont donc été établies sur la base des durées de quarantaine les plus longues, figurant dans l'article publié par le *Journal of Hospital Infection* : **3 jours pour les documents papier sans élément plastifié et 10 jours pour les documents comportant des éléments plastifiés (CD, DVD, couvertures plastifiées, boîtiers...)**.

Depuis, un consensus international se dessine sur des durées de mises en quarantaines réduites, se basant sur l'étude du *New England Journal of Medicine*. Ces durées sont publiées sur le site de l'IFLA : <https://www.ifla.org/covid-19-and-libraries#handling>.

Ainsi, et au vu de l'évolution du contexte sanitaire en France, le Ministère de la Culture et les associations professionnelles ont travaillé à la mise à jour des recommandations de déconfinement progressif des bibliothèques, en particulier des durées de mise en quarantaine moindres : **24 heures minimum pour les documents papier sans élément plastifié et 3 jours minimum pour les documents comportant des éléments plastifiés (CD, DVD, couvertures plastifiées, boîtiers...)**.

De même et dans la mesure où le port du masque est obligatoire (cf. décret [2020-663](#) du 31 mai 2020) et **si le lavage des mains à l'entrée des bibliothèques l'est également**, il n'est pas nécessaire de mettre en quarantaine les documents feuilletés par les usagers.

# DÉCONFINEMENT DES BIBLIOTHÈQUES

## MISE À JOUR DES RECOMMANDATIONS 16 JUIN 2020

### GÉNÉRAL

Port du masque obligatoire +11 ans ;  
gel, savon à disposition de tous ;  
matériel de nettoyage à disposition des usagers  
(notamment près des ordinateurs).

### QUARANTAINE

Quarantaine après "retours" : 1 jour pour le papier,  
3 jours pour le plastique.  
Pour les documents en rayon en libre accès : pas  
de quarantaine si lavage de mains obligatoire à  
l'entrée de la bibliothèque

### JAUGE

Chaque établissement fixera en fonction de ses  
caractéristiques la jauge maximale permettant une  
distanciation physique d'1 m entre chaque  
personne

### GROUPES

Respecter la distance d' 1 m entre les personnes